



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet :** Approbation de la convention de participation financière de l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris aux divers travaux d'entretien, de réparation et de divers travaux neufs sur la signalisation lumineuse tricolore de carrefours

Séance du 15 février 2018

Convocation du 9 février 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le quinze février à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, Liza Magri, MM. Thierry Legros, Othmane Khaoua, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Catherine Arnould,  
M. Jean-Pierre Riotton par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Pauline Schmidt par M. Philippe Laurent,  
Mme Sakina Bohu par Mme Pourcelot,  
M. Thibault Hennion par M. Jean-Louis Oheix,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Chantal Brault,  
M. Timothé Lefèbvre par M. Francis Brunelle,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier,  
M. Christian Lancrenon par M. Thierry Legros

Etaient absents :

M. Xavier Tamby,  
Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Benjamin Lanier

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 février 2018

**OBJET : Approbation de la convention de participation financière de l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris aux divers travaux d'entretien, de réparation et de divers travaux neufs sur la signalisation lumineuse tricolore de carrefours**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu l'article L 2121-19 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention avec l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris pour la participation financière aux divers travaux sur trois carrefours situés sur les villes de Sceaux, Bagneux et Fontenay-aux-Roses, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention entre la Ville et l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris relative à la participation financière de celui-ci aux divers travaux sur trois carrefours situés sur les villes de Sceaux, Bagneux et Fontenay-aux-Roses, au prorata du nombre de villes concernées.

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Patrice Pattée*